

**COMPTE RENDU
DU CONSEIL MUNICIPAL
D'ARCY-SUR-CURE**

Séance du 21 MARS 2013

L'an deux mille treize, le vingt et un mars à 20 H 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur BERTRAND Olivier, Maire.

Etaient présents :

MM ENGELMANN Nadine, BOIROT Vincent, DELANNOY Jean-Paul adjoints, JOUBLIN Sylvie, REGNIER Marie-Christine, MULLER Marie-Line, DONABEDIAN Eddy, CHEVRIER Hervé et FISCHER Denis

Pouvoir de Mme LAZZARI Nadine à Mme REGNIER Marie-Christine
Secrétaire de séance : Mr FISCHER Denis

Nombre de membres afférents au Conseil	Nombre de membres présents	qui ont pris part à la délibération
11	10	10+1

Date de convocation
15 mars 2013

Date d'affichage
28 mars 2013

Le procès verbal de la précédente séance est adopté à l'unanimité.

**LANCEMENT DE LA VENTE DU PRESBYTERE ET FIXATION DU PRIX
DELIBERATION 1 : MARS 2013**

A la demande du conseil municipal, des estimations du bâtiment du presbytère ont été demandées aux 2 agences de Vermenton ainsi qu'à Maître ODIN.

Immo Geyer a estimé le bien entre 100 et 110 000 €, Habitat Morvan à 120 000 € et Maître ODIN également à 120 000 €.

Le diagnostic énergie classe le bâtiment en E.

Après délibération, à 10 voix pour et 1 abstention, le conseil municipal décide de procéder à la vente du presbytère et fixe la mise à prix à 120 000 €. Des annonces seront faites sur internet et dans la presse. La remise des offres se fera sous pli cacheté.

La vente sera confiée à l'étude de Maître ODIN.

**VALIDATION DU REGROUPEMENT PEDAGOGIQUE INTERCOMMUNAL
DELIBERATION 2 : MARS 2013**

Après diverses réunions avec les délégués de parents d'élèves, les maires des autres communes et l'inspection d'Académie, le maire expose au conseil municipal le projet du regroupement.

Les communes de Précý, Saint Moré et Voutenay ont déjà délibéré favorablement au RPI.

L'école d' Arcy accueillera les grandes sections et CP, celle de Précý les CE1 et CE2 et l'école de Voutenay les CM1 et CM2 pour un total de 54 enfants.

Afin d'éviter des transports et de la fatigue aux enfants, une cantine sera mise en place à Précý et les enfants de Voutenay viendront manger à la cantine d' Arcy.

Une garderie sera assurée par les Filous futés matin et soir et sur le temps périscolaire à Précý et Voutenay comme actuellement à l' école d' Arcy.

Une mutualisation des coûts sera mise en place entre les communes pour une harmonisation des moyens et recalculée en fonction du nombre d'enfants.

La création d'une école maternelle à Arcy est à l'étude afin que les enfants restent dans le RPI, avec par dérogation une scolarisation des enfants dès l'âge de 2 ans.

A l'unanimité, le conseil municipal se déclare favorable à la création du Regroupement Pédagogique Intercommunal et demande à l' Inspection académique la création d'un poste pour une classe maternelle avec accueil des enfants de 2 ans.

Une demande sera faite au conseil général pour la mise en place du transport scolaire.

**MISE EN GERANCE DE LA LICENCE 4 POUR LA SAISON 2013
DELIBERATION 3 : MARS 2013**

La gérance du camping ayant été confiée à Mr BERTHOU Yves, le conseil municipal, à 10 voix pour et 1 abstention, mandate le maire pour conclure le contrat de gérance de la licence 4 à cette personne. La licence 4 sera mutée du 15 avril 2013 au 30 septembre 2013 au camping de l' Isle Saint Jean pour un loyer de 50 € par mois de mai à septembre 2013 et de 25 € pour avril 2013.

Mr Berthou devra être détenteur d'une inscription au registre du commerce et avoir obtenu le permis d'exploitation d'un débit de boissons.

**VOTE DE REMPLACEMENT DE LUMINAIRES VETUSTES
DELIBERATION 4 : MARS 2013**

Suite à la visite mensuelle d'entretien par Eiffage, il s'avère que le luminaire à l'angle de la rue de l' école et de la route de Montillot au Lac Sauvín n'est pas réparable.

Un devis nous a été fourni dans ce sens par l'entreprise.

Après délibération, le conseil municipal décide de procéder au remplacement du luminaire en question pour la somme de 490.00 € HT soit 586.04 € TTC et mandate le maire pour signer le devis.

**AUTORISATION DES DEPENSES D' INVESTISSEMENT PREALABLES
AU VOTE DU BP 2013 DE LA COMMUNE : DELIBERATION 5/MARS 2013**

Après délibération, le conseil municipal autorise le maire à utiliser $\frac{1}{4}$ du montant des dépenses d'investissement 2012 du budget de la Commune avant le vote du budget primitif 2013 de la Commune pour les dépenses suivantes :

- guirlandes	1 214 € 54
- honoraires de division cadastrale	925 € 48
- maîtrise d'œuvre rénovation	2 762 € 76

**PROJET D' ELECTRIFICATION DU TERRAIN DE FOOTBALL
DELIBERATION 6 : MARS 2013**

L' Association du foot d' Arcy souhaiterait que son terrain soit éclairé. Un projecteur pourrait être installé au foot ainsi qu'un lampadaire au niveau de l'aire de tri, tous deux étant raccordés à l'éclairage public afin de ne pas avoir d'abonnement à payer. Le conseil demande qu'une étude soit faite par le SIERA.

QUESTIONS DIVERSES

Chemins ruraux de Vézelay à Vermenton, de Sery à Arcy et d' Avigny à Arcy :

La cour de cassation a rendu un jugement en faveur de la Commune.

Nous allons prendre conseil auprès de la SCP du PARC pour la suite de la procédure en vue de l'application de la décision de justice.

Rallye des terres de l' Auxerrois :

Les organisateurs souhaitent faire passer le rallye dans les chemins d' Arcy et du Beugnon le 27 juillet 2013. Nos chemins ne sont pas adaptés au passage à 2 reprises d'une centaine de véhicules. Le conseil refuse cette demande.

Réunion FDHPA et Tourisme :

Mme Engelmann et Mlle Joublin ont assisté à la réunion de la fédération de l' Hôtellerie de Plein Air à Avallon. Une loi sur l'insertion paysagère pour les campings va entrer en vigueur : la vue des équipements depuis l'espace public ne devra pas dépasser 30 %.

Un registre devra être tenu pour la sécurité et le contrôle des machines à laver.

Pour les lodges, le conseil général a donné son accord mais le dossier Leader reste à constituer.

Mlle Joublin va recevoir une personne de l' Yonne Tourisme afin de faire paraître un rédactionnel sur Arcy dans l' Eté dans l' Yonne.

Avenue de la Gare :

Mr Chevrier fait part de nouveaux trous. Le maire a reçu l'entreprise qui dès que le temps sera meilleur remettra en état les routes et va nous transmettre des devis pour la modernisation de la voirie.

Assainissement :

Mr le maire fait part que les travaux d'assainissement de la rue de l' Orme, de l'impasse du Faite de l' orme et de la rue Croix Benoît sont inscrits au BP 2013 de la CCECY pour une réalisation des travaux en 2014. L'étude de branchements sera faite cette année.

Espace propreté du Beugnon :

Mme Regnier demande qu'il soit nettoyé d'autant plus que le camion chargé de ramasser les verres en laisse sur tout l'espace.

Site internet :

Mr Delannoy fait part des compliments qui lui ont été faits concernant le site internet de la Commune et remercie les 2 personnes chargées des mises à jour.

La séance est levée à 21 H 55.

Le Maire,

